



## Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale  
Duhamel (Québec) J0V 1G0

### AVIS PUBLIC

#### PRENEZ NOTE QUE :

Lors de la séance régulière du 4 décembre, 19h30 h, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivante :

➤ **Adresse de l'immeuble 1175, chemin du Lac-Doré Nord - lot 5 258 403**

La nature et l'effet de cette demande vise à permettre de construire un solarium 3 saisons de 3,04 mètres (10') x 6,09 mètres (20') sur la galerie déjà existante. L'empiètement sera de 0,6 mètre dans la bande de protection riveraine de 15 mètres. Un permis a été émis pour la construction du bâtiment principal en 2004 et l'érection d'un coin de la galerie s'est fait avec un empiètement de 0,6 mètre dans la bande de protection riveraine de 15 mètres, alors que le règlement de zonage 2013-05, prévoit qu'un bâtiment existant et protégé par droits acquis et que toute saillie, balcon, galerie, terrasse, etc. existant au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement et localisé dans la bande de 15 à 20 mètres (marge riveraine) peut être démolie, reconstruite et agrandie.

➤ **Adresse de l'immeuble 203, chemin du Huard - lot 5 257 550**

La nature et l'effet de cette demande vise à permettre l'ajout d'un patio de 2,43 mètres (8') par 2,74 mètres (9') construit sur pilotis qui empiètera de 0,16 mètre dans la bande de protection riveraine de 15 mètres. De plus, la transformation de la véranda attachée au bâtiment principal déjà existant et protégé par droit acquis en espace habitable sans augmenter la superficie au sol. Une partie de cette transformation empiète de 2,6 mètres dans la marge riveraine, alors que le règlement de zonage 2013-05 prévoit une marge riveraine de 20 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre lors de cette séance qui se tiendra au Centre communautaire, sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel.

Donné à Duhamel, ce 16<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 2020

Julie Ricard  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

---

#### CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, Julie Ricard, directrice générale de la Municipalité de Duhamel, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux trois endroits désignés par le Conseil, ce seizième jour du mois de novembre 2020.

Cet avis a également fait l'objet d'une parution dans le journal Petite-Nation en date du 18 novembre 2020.

Et j'ai signé ce 16 novembre 2020.

Julie Ricard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière